



**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIMINES DU 13 AVRIL 2023**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice**    18  
**Présents**        11  
**Votants**         11

L'an deux mil vingt trois

Le 13 Avril à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2023

**Présents :** Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-Philippe Quido, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat

**Absents :** Myriam Mitais, Mathilde Jasserand, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle, Céline Janin

**Secrétaire :** Gaëlle Bernard-Peyre

**Délibération 2023-22 : Approbation du compte de gestion – Année 2022**

Quorum : 11 -Votants : 11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Délibération 2023-23 : Approbation du compte administratif – Année 2022**

Quorum : 11 -Votants : 10 Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Délibération 2023-24 : Affectation des résultats de l'année 2022**

Quorum : 11 -Votants : 11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Délibération 2023-25 : Budget 2023 – Décision modificative n°01 – Affectation des résultats**

Quorum : 11 -Votants : 11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Délibération 2023-26 : Création d'une autorisation de programme (AP) - Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire**

Quorum : 11 -Votants : 11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Délibération 2023-27 : Approbation du lancement du marché à procédure adaptée : Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire**

Quorum : 11 -Votants : 11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Délibération 2023-28 : Election de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire**

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés : 11

La liste "Gérard Guggiari" obtient 11 voix.

**Délibération 2023-29 : Délégation en matière de marchés publics**

Quorum : 11 -Votants : 11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Délibération 2023-30 : Autorisation de signature de la Convention pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie avec Grand Chambéry**

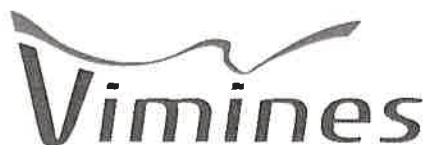
Quorum : 11 -Votants : 11 Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Avis sur le Règlement Local de Publicité intercommunal**

Au regard du projet de RLPi ainsi présenté et des discussions en séance, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de RLPi arrêté par le Conseil communautaire de Grand Chambéry. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

**Le Maire,  
Corine Wolff**





**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice 18**

**Présents 11**

**Votants 11**

L'an deux mil vingt trois

Le 13 Avril à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2023

**Présents :** Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-Philippe Quido, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat

**Absents :** Myriam Mitais, Mathilde Jasserand, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle, Céline Janin

**Secrétaire :** Gaëlle Bernard-Peyre

**Délibération n°2023-22**

**Objet : Approbation du compte de gestion – Année 2022**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du Service de Gestion Comptable relatif au budget communal.

Le compte de gestion retrace les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris ceux relatifs à la journée complémentaire.

Madame le Maire propose d'approuver ce compte qui est conforme au compte administratif établi par elle-même.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2022 du budget communal du Service de Gestion Comptable.

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

En Mairie, le 13 avril 2023

**Le Maire,  
Corine Wolff**





**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice** 18  
**Présents** 11  
**Votants** 11

L'an deux mil vingt trois

Le 13 Avril à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2023

**Présents :** Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-Philippe Quido, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat

**Absents :** Myriam Mitais, Mathilde Jasserand, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle, Céline Janin

**Secrétaire :** Gaëlle Bernard-Peyre

**Délibération n°2023-23**

**Objet : Approbation du compte administratif- Année 2022**

Madame le Maire présente le compte administratif du budget communal :

**Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement 2022	1 466 449,65 €
Dépenses de fonctionnement 2022	1 308 757,52 €

Excédent de fonctionnement 2022	157 692,13 €
Excédent antérieur reporté	40 000,00 €

<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>197 692,13 €</b>
---------------------------------	---------------------

**Section d'investissement**

Recettes d'investissement 2022	564 481,68 €
Dépenses d'investissement 2022	561 102,02 €

Excédent d'investissement 2022	3 379,66 €
Excédent antérieur reporté	270 596,75 €

<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>273 976,41 €</b>
---------------------------------	---------------------

**Excédent de clôture des 2 sections 2022 : 471 668,54 €**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 073-217303262-20230413-2023\_23-DE



Madame le Maire sort du conseil municipal.

Monsieur Gérard Guggiari, Adjoint au Maire en charge des finances, fait procéder au vote, après examen des questions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2022.

Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

En Mairie, le 13 avril 2023

**Le Maire,  
Corine Wolff**





**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice** 18  
**Présents** 11  
**Votants** 11

L'an deux mil vingt trois

Le 13 Avril à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2023

**Présents :** Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-Philippe Quido, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat

**Absents :** Myriam Mitais, Mathilde Jasserand, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle, Céline Janin

**Secrétaire :** Gaëlle Bernard-Peyre

**Délibération n°2023-24****Objet : Affectation des résultats de l'année 2022**

Monsieur Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, propose de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 de 197 692,13 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement - Affectation sur 2022</b>	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	197 692,13 €

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2023, qui sera soumise à votre approbation, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats 2022 à l'unanimité.

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

En Mairie, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Corine Wolff





**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

**Nombre de conseillers :****En exercice 18****Présents 11****Votants 11**

L'an deux mil vingt trois

Le 13 Avril à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2023

**Présents :** Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-Philippe Quidoz, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat

**Absents :** Myriam Mitais, Mathilde Jasserand, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle, Céline Janin

**Secrétaire :** Gaëlle Bernard-Peyre

**Délibération n°2023-25**
**Objet : Budget 2023 – Décision modificative n°01 – Affectation des résultats**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal la décision modificative n°01 afférente à l'affectation des résultats :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.13 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>40 000.13 €</b>
D-2131-23BATRS1 : Création restaurant scolaire et restructuration du groupe sco	0.00 €	40 000.13 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>40 000.13 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>40 000.13 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>40 000.13 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>40 000.13 €</b>		<b>40 000.13 €</b>

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 073-217303262-20230413-2023\_25-DE



En Mairie, le 13 avril 2023

**Le Maire,**  
**Corine Wolff**







**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice 18**

**Présents 11**

**Votants 11**

L'an deux mil vingt trois

Le 13 Avril à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2023

**Présents :** Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-Philippe Quido, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat

**Absents :** Myriam Mitais, Mathilde Jasserand, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle, Céline Janin

**Secrétaire :** Gaëlle Bernard-Peyre

**Délibération n°2023-26**

**Objet : Création d'une autorisation de programme (AP) - Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire**

Monsieur Gérard Guggiari, Adjoint en charge des finances, rappelle au conseil municipal que l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) s'effectue par délibération spécifique du conseil municipal.

Cette délibération fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) sur les différentes années du projet. Ces montants peuvent être révisés à tout moment par le conseil municipal.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachés à une autorisation de programme peuvent être liquidés et mandatés par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'AP).

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Il est proposé, suite à la commission Finances du 4 avril 2023, de procéder à l'ouverture d'une nouvelle AP ayant pour objet « Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire » et de CP de la manière suivante :

Codification interne	Dépenses PPI	2023	2024	Total 2023-2024
2023-01	<b>Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire</b>	480 000.00 €	1 097 760.00 €	1 577 760.00 €

Concernant le montant de l'AP, Monsieur Gérard Guggiari, Adjoint en charge des finances, précise qu'il s'agit des montants prévus lors de la remise de l'APD par l'économiste, ces montants seront affinés à l'attribution des lots du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

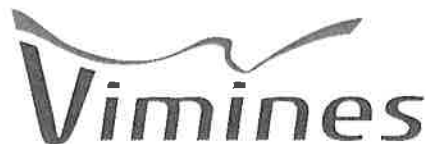
- Décide de l'ouverture de l'Autorisation de programme n°2023-01 et des crédits de paiement, tels que mentionnés ci-dessus
- Dit que les crédits 2023 sont inscrits au Budget primitif avec la création d'une opération 23BATRSGS1

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

En Mairie, le 13 avril 2023

**Le Maire,**  
**Corine Wolff**





**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice** 18  
**Présents** 11  
**Votants** 11

L'an deux mil vingt trois

Le 13 Avril à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2023

**Présents :** Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-Philippe Quido, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat

**Absents :** Myriam Mitais, Mathilde Jasserand, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle, Céline Janin

**Secrétaire :** Gaëlle Bernard-Peyre

**Délibération n°2023-27**

**Objet : Approbation du lancement du marché à procédure adaptée : Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'Avant-Projet définitif du projet de Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire,

Considérant le coût de cette opération fixé à 1 314 800.00 € HT,

Les études de conception sont à présent terminées et la procédure de consultation des entreprises sera lancée en mai 2023, selon la procédure adaptée pour les lots suivants :

- Lot 01 : DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE
- Lot 02 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE
- Lot 03 : ETANCHEITE
- Lot 04 : MENUISERIES EXT. ALU
- Lot 05 : MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 06 : CLOISONS – DOUBLAGES – PLAFOND
- Lot 07 : PEINTURES – REVETEMENTS MURAUX
- Lot 08 : FAÇADES
- Lot 09 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES COLLES
- Lot 10 : CARRELAGE – FAÏENCE
- Lot 11 : CHAUFFAGE - PLOMBERIE – SANITAIRES – VENTILATION
- Lot 12 : ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES

- Lot 13 : SERRURERIE
- Lot 14 : V.R.D. – ESPACES VERTS
- Lot 15 : EQUIPEMENT DE CUISINE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'accepter le lancement d'une procédure adaptée pour le projet de Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette procédure incluant les attributions

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

En Mairie, le 13 avril 2023

**Le Maire,**  
**Corine Wolff**





**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice 18**

**Présents 11**

**Votants 11**

L'an deux mil vingt trois

Le 13 Avril à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2023

**Présents :** Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-Philippe Quidoz, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat

**Absents :** Myriam Mitais, Mathilde Jasserand, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle, Céline Janin

**Secrétaire :** Gaëlle Bernard-Peyre

**Délibération n°2023-28**

**Objet : Election de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire**

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus de Madame le Maire, présidente, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres pour le marché Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire.

La liste « Gérard Guggiari » présente :

MM. et Mmes Cyrielle Frison, Jean-Philippe Quidoz, Gérard Guggiari, membres titulaires

MM. et Mmes Gaëlle Bernard-Peyre, Jean-François Vellard, Nicolas Champrond membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote par bulletin secret ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés : 11

Ainsi répartis :

La liste « Gérard Guggiari » obtient 11 voix

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 073-217303262-20230413-2023\_28-DE



Sont ainsi déclarés élus :

MM. et Mmes Cyrielle Frison, Jean-Philippe Quidoz, Gérard Guggiari, membres titulaires

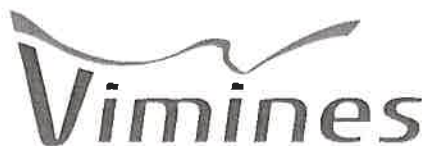
MM. et Mmes Gaëlle Bernard-Peyre, Jean-François Vellard, Nicolas Champrond membres suppléants

Pour faire partie, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par la Commune, la Présidente, de la commission d'appels d'offres pour le marché Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire.

En Mairie, le 13 avril 2023

**Le Maire,**  
**Corine Wolff**





**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice 18**

**Présents 11**

**Votants 11**

L'an deux mil vingt trois

Le 13 Avril à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2023

**Présents :** Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-Philippe Quidoz, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat

**Absents :** Myriam Mitais, Mathilde Jasserand, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle, Céline Janin

**Secrétaire :** Gaëlle Bernard-Peyre

**Délibération n°2023-29**

**Objet : Délégation en matière de marchés publics**

Suite à la proposition de la Commission Finances du 4 avril 2023, Monsieur Gérard Guggiari, Adjoint aux finances, propose aux conseillers municipaux d'élargir la délégation de Madame le Maire en matière de marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Madame le Maire est chargée, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux, fournitures et services, quels que soient leur montant et procédure, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications correspondantes, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Elle rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

En Mairie, le 13 avril 2023

**Le Maire,  
Corine Wolff**





**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

**Nombre de conseillers :****En exercice 18****Présents 11****Votants 11**

L'an deux mil vingt trois

Le 13 Avril à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2023

**Présents :** Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-Philippe Quidoz, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat**Absents :** Myriam Mitais, Mathilde Jasserand, Armelle Benoit, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle, Céline Janin**Secrétaire :** Gaëlle Bernard-Peyre**Délibération n°2023-30**

**Objet : Autorisation de signature de la Convention pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie avec Grand Chambéry**

Depuis le 1er janvier 2019, la commune est compétente en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et d'exercice du pouvoir de police spéciale. Cette compétence a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des Services d'Incendie et de Secours, par l'intermédiaire de points d'eau incendie PEI), regroupant les poteaux ou bouches d'incendie et les points d'eau naturels ou artificiels.

Dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des poteaux incendie et afin de fiabiliser les interventions sur le réseau d'eau potable, Grand Chambéry propose à ses communes membres une assistance à la gestion et à l'exploitation des poteaux d'incendie.

La convention 2020, qui définit l'ensemble des prestations effectuées, les conditions ainsi que les modalités financières de leur réalisation, est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Il convient donc de la renouveler.

La convention 2023 est établie pour une durée d'un renouvelable deux fois un an. A la date de la reconduction, une actualisation des tarifs 2023 ci-dessous pourra être appliquée.

Prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des poteaux incendie (fonctionnement)

- Maintenance préventive et corrective des poteaux d'incendie publics, hors renouvellement complet, comprenant les contrôles fonctionnels et le renouvellement des pièces détachées si nécessaire,



- Contrôle technique des poteaux d'incendie : contrôles de débit et de pression des hydrants, réalisés au maximum tous les 5 ans,
- Rédaction des rapports d'essai et transmission au SDIS suite à la pose d'un poteau d'incendie public, neuf ou renouvelé,
- Mise à jour de la base de données départementale du SDIS,
- Ensemble des relations techniques avec le SDIS de la Savoie,
- Service d'astreinte pour interventions d'urgence (jour, nuit, jour férié).

Tous les points d'eau d'incendie (PEI) autres que les poteaux d'incendie ne sont pas concernés par la convention.

Les prestations d'assistance effectivement réalisées sont facturées à la commune de manière annuelle sur la base de l'arrêté fourni à Grand Chambéry par la commune et fixant la liste des points d'eau d'incendie, ou à défaut sur la base du nombre de poteaux d'incendie indiqué en annexe à la convention. Le montant forfaitaire voté en Conseil communautaire pour l'année 2023 est de 33 € HT par poteau incendie.

#### Interventions pour travaux d'investissement

Sur commande de la commune, Grand Chambéry s'engage également à assurer :

- Tout renouvellement de poteau d'incendie, y compris fourniture et pose d'encadrement béton si nécessaire
- Toute création ou remplacement de poteau d'incendie nécessitant une reprise de branchement,
- Tout déplacement de poteau d'incendie.

Les interventions sont facturées à la commune une fois par an après réalisation et selon les tarifs votés en conseil communautaire, soit pour l'année 2023 :

- Renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) sans terrassement : 1 650 € HT
- Renouvellement de poteau incendie (hors bâches, prises d'eau...) avec terrassement : 2 860 € HT
- Renouvellement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement : 4 730 € HT
- Renouvellement avec déplacement de poteau incendie nécessitant une reprise de branchement : 6 160 € HT
- Création de poteau incendie supplémentaire sur conduite existante (non concernée par le fonds de concours) : 4 730 € HT
- Fourniture et pose de protection préfabriquée béton pour poteau incendie : 750 € HT.

Grand Chambéry participera au renouvellement des poteaux incendie existants par un fonds de concours à hauteur de 50% des dépenses HT réalisées par la commune.

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

En Mairie, le 13 avril 2023

**Le Maire,  
Corine Wolff**

